RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 22 juillet 1981
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 304, parcelle no 1082,
sis sur la commune de Vernier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 304, sis sur la parcelle no 1082, feuille no 44 du cadastre de la commune de Vernier, inscrit au registre foncier au nom de Monsieur Louis MAULINI;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 20 novembre 1979;

vu les observations du propriétaire du 10 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 22 mai 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 29 juin 1981;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 304, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

Diffusion :
- M. L. MAULINI - Commune de Vernier - Secrétariat général

7.39822.dr

692

1706

1706

502
3024
(p 506)

503
3025
(p 506)

504
3026
(p 506)

505
3027
(p 506)

p.
(506)
3028

3016

304

305

605

Poussy

Chemin de

1367

2803

242 R1

933 c

692

306

242

1084

36

31 AOUT 1979

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 44

Reproduction interdite

Commune de VERNIER

Echelle 1 : 500